

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 juin 2022 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le jeudi 30 juin 2022 à 15h00, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (7)

M. Nicolas LACROIX,	Président
M. Jean-Marc FEVRE,	Vice-Président
M. Hervé GÉRIN,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat
M. Alain MALINGREY,	Maire de Thonnance-les-Joinville
M. Etienne MARASI,	Représentant le Président du conseil régional
M. Damien THIERIOT,	Conseiller départemental
M. Patrice TORRES,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne

Membres excusés et représentés (1)

M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental
-----------------------	--------------------------

Participaient également (8)

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne ;
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA - Chef de Projet Valorisation,
M. Alain SABATIER	EDF – Directeur Développement Economique,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne – Chef de la division SPL
M. Mohamed TEMIME	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire

Huit administrateurs sont présents ou représentés soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Investissement privé

Les entreprises haut-marnaises continuent à investir et projettent des développements importants. Les projets économiques présentés sont nombreux, le comité exécutif a examiné 54 opérations portées par des entreprises pour un cumul d'aide de 3,9 M€.

Cet effort d'investissement peut sembler paradoxal dans une conjoncture compliquée avec des tendances habituellement défavorables à l'investissement :

- une hausse des coûts des matériaux et des équipements avec une inflation qui devrait dépasser les 6% en fin d'année 2022 essentiellement en raison de la hausse du prix de l'énergie ;
- un début de hausse des taux des emprunts. la Banque centrale européenne (BCE) a pris la décision de relever ses taux directeurs à compter du mois de juillet 2022 ;
- un conflit en Europe qui alimente l'incertitude sur de nombreux marchés ;
- et côté emploi, des difficultés structurelles pour recruter dans la quasi-totalité des secteurs d'activité.

La crise COVID a nécessité des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises. Parmi ces mesures, figurent des ajustements réglementaires temporaires qui permettent d'aider des projets portés par des grandes entreprises au sens européen (groupes de plus de 250 salariés).

Ces réglementations d'exception expliquent en partie l'importance des projets présentés. Par exemple les projets de Yanmar (mini-pelles à Saint-Dizier) ou de Saint-Gogain PAM (fonderie de tubes à Bayard-sur-Marne) n'auraient pas été éligibles sans ces réglementations.

Investissement public

Du côté de l'investissement public, les périodes électorales sont présumées peser sur le niveau de l'investissement public.

Si aucune opération majeure nouvelle n'est présentée ce jour, le niveau d'investissement des collectivités haut-marnaises reste important. Le comité exécutif a donné un avis sur 92 opérations d'investissement public pour un cumul d'aide de 6,4 M€.

Le GIP est fortement sollicité sur la question de l'eau qui est à la fois un enjeu environnemental et un service de première nécessité pour la population. De nombreux investissements concernent l'alimentation en eau potable ou l'assainissement.

Le conseil d'administration de ce jour est appelé à statuer sur sept propositions :

- la modification du contrat de Saudron ;
- la restauration de l'église Notre-Dame de Joinville qui est inscrite au contrat de Ville ;
- la seconde tranche du groupe scolaire de la Citadelle à Langres ;
- la requalification de l'îlot Morlot à Langres (Communauté de communes) ;
- le pôle socio-culturel de Chevillon ;
- 6 opérations touristiques portées par le PETR du Pays de Langres ;
- l'ajustement des modalités de remboursement des avances en compte courant de Haute-Marne Fonds Propres.

Haute-Marne Fonds Propres, créée en 2010, est une filiale d'investissement en capital pour les entreprises du territoire.

Haute-Marne Fonds Propres a accompagné six entreprises dont deux sont encore dans le portefeuille (Chesneau à Sarrey et Gillet Group à Nogent).

La société Haute-Marne Fonds Propres a décidé, lors de son assemblée du 22 juin 2022, de clore le fonds à l'horizon de 3 ou 4 années.

Il n'y aura plus d'appel de fonds supplémentaire auprès du GIP et la société va progressivement préparer la cession des actions détenues.

Cette décision nécessite un ajustement des modalités de remboursement des comptes courants.

Décisions du conseil d'administration

Contrat rural de Saudron - Modification (22-09)

Le conseil d'administration décide de valider le contrat rural de Saudron modifié, tel que figurant en annexe à la délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des treize opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.459.050 € (HT ou TTC). Concernant le projet d'éclairage public, le Groupement interviendra en complément des autres aides publiques sollicitées.

Chacune des treize opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Restauration et sécurisation de l'église Notre-Dame de Joinville (22-10)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement, au titre de l'action 22-30 du programme d'activité 2022 et de l'opération 2-1 du contrat de centralité de Joinville 2021-2026, sur l'attribution d'une subvention, en faveur de la Ville de Joinville, limitée à 1.250.000 €, représentant 50 % d'une dépense éligible de 2.500.000 € HT, dans le cadre des travaux de restauration et de sécurisation de l'église Notre Dame de Joinville.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (400.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Communauté de Communes du Grand Langres – Aménagement d'un groupe scolaire – Bâtiment 22 Citadelle à Langres – 2^{ème} tranche (22-11)

Le conseil d'administration d'accorder à la Communauté de Communes du Grand Langres, dans le cadre de la requalification de l'îlot Morlot, une aide limitée à 520.000 €, représentant 20 % d'une assiette éligible arrêtée à 2.600.000 € HT.

Cette opération est éligible à l'action 22-30 "contrats de centralité 2021-2026" et à l'opération 1-4 du contrat de centralité de Langres 2021-2026.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (400.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Communauté de Communes du Grand Langres – Requalification de l'îlot Morlot (numéros 22 – 24 – 26 – 28) (22-12)

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de Rives-Dervoises, une aide pour la création d'un groupe scolaire sur l'ancien site du lycée agricole de Droyes dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.869.124 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 25%, dans la limite de 458.940 €, au titre de l'action 22-24 "Groupes scolaires".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (400.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Commune de Chevillon - démolition et construction d'un pôle socio-culturel (22-13)

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de Chevillon, une aide de 21%, dans la limite de 400.000 € pour la démolition et construction d'un pôle socio-culturel dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.878.832 € HT.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif pour l'action 22-23 « Bâtiments communaux » (200.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Dossiers touristiques présentés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres (22-14)

Le conseil d'administration décide :

- de se prononcer favorablement, au titre de l'action 22-22 "équipements touristiques départementaux" du programme d'activité 2022, sur l'attribution des subventions suivantes en faveur du PETR du Pays de Langres :

Projet	Montant éligible HT GIP	Subvention GIP	Taux d'aide
Extension du kiosque de la plage de la Liez	592 000 €	118 400 €	20 %
Réaménagement du tour du lac de la Vingeanne	48 640 €	9 728 €	20 %
Aménagement du tour du lac de Charmes – Phase 5	367 600 €	73 520 €	20 %
Aménagement de la Source de l'Aube	57 000 €	11 400 €	20 %
Aménagement du bassin de baignade de la Juchère	115 000 €	23 000 €	20 %
Mise en tourisme des marais de Chézeaux	31 257 €	6 251 €	20 %
TOTAL	1 211 497 €	242 299 €	20 %

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Haute-Marne Fonds Propres SAS – Ajustement des modalités de remboursement des avances en compte courant du GIP Haute-Marne (22-15)

Le conseil d'administration décide :

- de prendre acte de la décision de l'assemblée générale de Haute-Marne Fonds Propres sur la proposition de IU Gestion, d'engager une gestion extinctive du portefeuille à l'horizon de 3 ou 4 ans sans nouveaux investissements ;
- de modifier les conditions de remboursement des trois avances en comptes courants afin de pérenniser HMFP pour la durée de cette gestion extinctive du portefeuille ;
- et de rédiger un avenant aux conventions de comptes courant pour reporter le remboursement des créances du GIP sur HMFP au terme de la réalisation des deux participations du portefeuille (PPMA-Chesneau et Gillet Group).

L'ordre du jour étant épuisé à 16h00, la séance est levée.

Le Commissaire du Gouvernement

18 JUIL. 2022

Le Président

Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 07 juillet 2022 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 87.100.729,46 € compte tenu du résultat prévisionnel 2022.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser s'élève à 67.322.884,40 € (hors les 12.143.172 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restant disponibles pour des engagements financiers en 2022 s'élèvent à 19.777.845,06 €.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2022	N°22-09
OBJET : Contrat rural de Saudron 2021-2026 - Modification	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne a été appelé à se prononcer, le 11 mars 2022, sur le contrat rural de Saudron 2021-2026, comprenant douze opérations pour un montant de travaux de 2.380.000 €.

Le financement du GIP Haute-Marne vise à compléter les autres aides publiques pour porter le cumul des aides au taux maximum d'aides publiques autorisé, au cas particulier de cette collectivité.

Par courrier du 10 février 2022, M. le Maire de Saudron a demandé au Groupement de réviser le contrat rural afin d'y intégrer le projet d'éclairage public porté par le Syndicat Départemental d'Energie et Déchets de la Haute-Marne, sur la commune de Saudron. Ce programme, d'un montant de 79.050 € HT, permettra de réduire la puissance consommée, d'améliorer la sécurité sur les voiries et l'éclairage de certaines rues.

Il est proposé au conseil d'administration de valider le contrat rural de Saudron modifié, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des treize opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.459.050 € (HT ou TTC). Concernant le projet d'éclairage public, le Groupement interviendra en complément des autres aides publiques sollicitées.

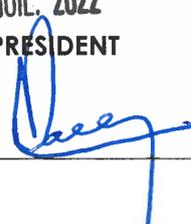
Chacune des treize opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR HUIT VOIX POUR DECIDE

de valider le contrat rural de Saudron modifié, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des treize opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.459.050 € (HT ou TTC). Concernant le projet d'éclairage public, le Groupement interviendra en complément des autres aides publiques sollicitées.

Chacune des treize opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 12 JUL. 2022 LE PRÉSIDENT 
18 JUL. 2022	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2022	N°22-10
OBJET : Restauration et sécurisation de l'église Notre-Dame de Joinville – Contrat de centralité de Joinville 2021-2026 (opération 2-1)	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Contrat de centralité 2021-2026

Par délibération en date du 11 mars 2022, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé favorablement, au titre de l'action 22-30 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Joinville 2021-2026 comportant 21 opérations réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Subvention GIP 52 sollicitée	Taux
Ville de Joinville	15	5.287.500 € HT	2.306.000 €	44 %
HAMARIS	6	17.720.000 € TTC	2.694.000 €	15 %
TOTAL	21	23.007.500 € HT ou TTC	5.000.000 €	22 %

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Chaumont, Langres et Saint-Dizier et de 10 000 € pour Joinville.

Demande de subvention relative à la restauration et la sécurisation de l'Eglise Notre-Dame de Joinville – Opération 2-1 du contrat de centralité 2021-2026

Construite au XIIe siècle et maintes fois remaniée jusqu'au XIXe siècle, l'église Notre-Dame, dans un état général de vétusté, nécessite une restauration globale.

Si le portail Renaissance (Sud de l'édifice, côté Place du Marché) a bénéficié d'une restauration lourde en 2017, c'est désormais les extérieurs du clocher, l'assainissement et le traitement des abords de l'édifice qui sont prioritaires. En effet, certaines pierres se sont décrochées du clocher en 2019, ce qui représente un danger pour les passants et pour l'édifice, tandis que l'absence d'assainissement aggrave les problèmes de remontées d'humidité.

Une étude-diagnostic, menée en 2016 :

- a démontré la stabilité de l'édifice,
- a rappelé que les dysfonctionnements actuels, dus à une carence en matière de travaux, sont amenés à s'aggraver,
- a permis de déterminer le phasage des travaux à mener.

Une maîtrise d'œuvre a été recrutée pour réaliser ces travaux. En complément, il est prévu une sécurisation des serrures et un entretien des portes des tabernacles.

Le montant des travaux est estimé à 2.500.000 € HT.

Un aléa fort pèse sur le projet en raison de la présence de vestiges archéologiques autour de l'église, ce qui risque d'engendrer des coûts de fouilles non connus à ce jour mais estimés, dans la présente demande, à 179 253 € HT.

L'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une dérogation accordée par le représentant de l'Etat pour les projets d'investissements en matière de rénovation des monuments protégés au titre du code du patrimoine. Par courrier du 9 février 2021, Madame la Préfète de la Haute-Marne a informé Monsieur le Maire de Joinville qu'au vu de l'ampleur du projet et du plan de financement arrêté pour sa réalisation, un autofinancement à un taux inférieur à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques avait été accordé à la Ville de Joinville.

Le plan de financement prévisionnel, rapporté à la dépense éligible retenue par le GIP Haute-Marne (2.500.000 € HT), s'établirait comme suit :

Financier	Subvention rapportée à la dépense éligible GIP		
	Dépense éligible HT	Participation	Taux
Etat (DSIL)	2.500.000 €	1.175.771 €	47 %
Etat (DRAC) maîtrise d'œuvre		45.686 €	2 %
Etat (DRAC) - sécurisation		3.120 €	0 %
Etat (DRAC) - archéologie		25.423 €	1 %
GIP Haute-Marne		1.250.000 €	50 %
Ville de Joinville		0	0 %
TOTAL		2.500.000 €	100 %

La demande d'aide auprès du GIP Haute-Marne est conforme au contrat approuvé le 11 mars 2022.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Joinville, au titre de l'action 22-30 du programme d'activité 2022 et de l'opération 2-1 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 1.250.000 €, représentant 50 % d'une dépense éligible de 2.500.000 € HT.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE**

de se prononcer favorablement, au titre de l'action 22-30 du programme d'activité 2022 et de l'opération 2-1 du contrat de centralité de Joinville 2021-2026, sur l'attribution d'une subvention, en faveur de la Ville de Joinville, limitée à 1.250.000 €, représentant 50 % d'une dépense éligible de 2.500.000 € HT, dans le cadre des travaux de restauration et de sécurisation de l'église Notre-Dame de Joinville.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 12 JUL. 2022 LE PRÉSIDENT
Le Commissaire du Gouvernement	

18 JUL. 2022

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2022	N°22-11
OBJET : Communauté de Communes du Grand Langres – Aménagement d'un groupe scolaire – Bâtiment 22 Citadelle à Langres – 2^{ème} tranche	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) a entrepris la rénovation du bâtiment 22 de la Citadelle de Langres qui fait partie d'un ensemble de bâtiments (friches militaires) en cours de reconversion.

Le bâtiment 22 regroupera les quatre écoles des quartiers neufs : les deux écoles du pôle scolaire des Ouches, l'école maternelle de la Grenouille, l'école élémentaire de la Bonnelle.

Ce regroupement permettra d'améliorer les conditions d'accueil des élèves en temps scolaire et des enfants en temps périscolaire, et de créer un véritable pôle éducatif dans la continuité de la Maison de l'Enfance sur le même quartier.

Les travaux envisagés permettront :

- de prévoir un seul lieu d'accueil pour les enfants et les familles,
- d'améliorer la sécurité et la salubrité des élèves en leur offrant des locaux aux dernières normes,
- d'offrir des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- de contribuer au développement durable en construisant des bâtiments notamment économes en énergie, respectueux de la qualité de l'air, qui tiennent compte des aléas climatiques,
- de créer de petites unités intérieures et extérieures, et des locaux modulaires pour faciliter la prise en charge particulière de certains élèves, liée au contexte socio-éducatif,
- de faciliter les liens et les échanges entre maternelle et élémentaire.

Le montant des travaux était estimé initialement à 11.000.000 € HT.

Par décision en date du 21 décembre 2020, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne a décidé d'accorder à la Communauté de Communes du Grand Langres, dans le cadre d'une première tranche de travaux, une aide limitée à 3.270.844 €, représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 8.177.110 € HT (afin de rester dans l'enveloppe globale de subventions de 6.790.000 € dédiée au contrat de ville de Langres 2015-2020).

Le Groupement est aujourd'hui sollicité financièrement, sur le contrat de centralité 2021-2026, au titre de la deuxième tranche de travaux afin de compléter son financement sur la base de travaux initiale de 11.000.000 € HT, bien que, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et du maître d'œuvre recruté pour cette opération, le projet soit aujourd'hui estimé à 12.794.907,37 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de la deuxième tranche s'établit comme suit :

Financement	Aide sur la base éligible du GIP 52 (2.822.890 € HT)	Taux
Europe (FEDER) –	138.592 €	9%
Etat (DETR ou FNADT)	296.280€	18 %
Région Grand Est – Friches	577.744 €	36 %
Région – Climaxion	21.184 €	1 %
Caisse d'Allocations Familiales	21.184 €	1 %
GIP Haute-Marne	1.129.156 €	40 %
GIP Haute-Marne – MDE	1.926 €	0 %
Solde maître d'ouvrage	636.824 €	35 %
TOTAL	2.822.890 €	

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la Communauté de Communes du Grand Langres, dans le cadre d'une deuxième tranche de travaux d'aménagement d'un groupe scolaire dans le bâtiment 22 de la Citadelle à Langres, une aide limitée à 1.129.156 €, représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 2.822.890 € HT.

Cette opération pourrait être éligible à l'action 22-30 "contrats de centralité 2021-2026" et à l'opération 3-7 du contrat de centralité de Langres 2021-2026.

Globalement, le GIP Haute-Marne serait financeur du pôle scolaire de la Citadelle à hauteur de 4.400.000 €, soit 40 % du coût global initial de 11 M€ HT (34 % de la dernière estimation à 12,79 M€).

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

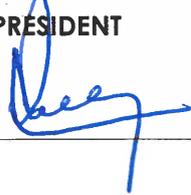
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE**

d'accorder à la Communauté de Communes du Grand Langres, dans le cadre d'une deuxième tranche de travaux d'aménagement d'un groupe scolaire dans le bâtiment 22 de la Citadelle à Langres, une aide limitée à 1.129.156 €, représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 2.822.890 € HT.

Cette opération est éligible à l'action 22-30 "contrats de centralité 2021-2026" et à l'opération 3-7 du contrat de centralité de Langres 2021-2026.

Globalement, le GIP Haute-Marne est financeur du pôle scolaire de la Citadelle à hauteur de 4.400.000 €, soit 40 % du coût global initial de 11 M€ HT (34 % de la dernière estimation à 12,79 M€).

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 12 JUL. 2022 LE PRÉSIDENT 

18 JUL. 2022

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2022	N°22-12
OBJET : Communauté de Communes du Grand Langres – Requalification de l'îlot Morlot (numéros 22 – 24 – 26 – 28)	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La rue Cardinal Morlot, située dans le quartier historique de Langres, est un axe passant majeur, trait d'union entre la partie Nord de la ville avec notamment le Musée Diderot et l'hôtel de Ville, et la partie Sud plus commerçante.

L'îlot Morlot (22 – 24 – 26 – 28 rue Cardinal Morlot) est une friche urbaine située en plein cœur de la ville de Langres.

Dans le cadre du dispositif de revitalisation du centre-bourg de Langres et de sa politique de lutte contre l'habitat indigne, la communauté de communes du Grand Langres (CCGL) travaille à la requalification de cet îlot d'immeubles vacants, dans un état très dégradé, afin de regrouper ces bâtiments et d'y aménager sept logements sociaux avec ascenseur.

En réalisant ce projet de création de logements, la CCGL :

- garantit la résorption de l'habitat très dégradé,
- amène de nouveaux habitants à Langres,
- assure la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la ville de Langres, notamment de la maison Renaissance située à proximité ainsi que des espaces publics.

Le montant de l'opération est estimé à 2.600.000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financement	Aide sur la base éligible du GIP 52 (2.600.000 € HT)	Taux
Etat (fonds friches)	468.704 €	18 %
Région Grand Est (friches urbaines)	200 000 €	8 %
GIP Haute-Marne	520.000 €	20 %
Anah	802.316 €	31 %
Maître d'ouvrage	608.980 €	23 %
TOTAL	2.600.000 €	100 %

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la Communauté de Communes du Grand Langres, dans le cadre de la requalification de l'îlot Morlot, une aide limitée à 520.000 €, représentant 20 % d'une assiette éligible arrêtée à 2.600.000 € HT.

Cette opération pourrait être éligible à l'action 22-30 "contrats de centralité 2021-2026" et à l'opération 1-4 du contrat de centralité de Langres 2021-2026.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE**

d'accorder à la Communauté de Communes du Grand Langres, dans le cadre de la requalification de l'îlot Morlot, une aide limitée à 520.000 €, représentant 20 % d'une assiette éligible arrêtée à 2.600.000 € HT.

Cette opération est éligible à l'action 22-30 "contrats de centralité 2021-2026" et à l'opération 1-4 du contrat de centralité de Langres 2021-2026.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 12 JUIL. 2022 LE PRESIDENT 

18 JUIL. 2022

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU JEUDI 30 JUIN 2022	N°22-13
OBJET : Commune de Chevillon - démolition et construction d'un pôle socio-culturel	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Présentation

La commune de Chevillon regroupe 1.300 habitants.

Elle héberge plusieurs associations dans les anciens bâtiments préfabriqués qui ont servi de salle de collèges dans les années 70. Ces bâtiments ne sont plus adaptés notamment au niveau de l'accessibilité et des normes pour l'accueil du public.

La salle polyvalente existante est très fréquemment utilisée par la population. Elle est également très dégradée.

Afin d'offrir à la population un lieu de rencontre convivial, la commune souhaite démolir les bâtiments et de construire un bâtiment pour vocation d'accueillir les associations mais également être utilisé comme salle polyvalente pour recevoir de grandes manifestations sportives ou festives.

Le coût de l'opération ressort à 1.878.832 € HT.

Le plan de financement est construit ainsi :

Financeurs	Taux	Aide (HT)
Maître d'ouvrage	24%	445.476 €
Etat	40%	751.532 €
Conseil régional	5%	93.941 €
Conseil départemental	10%	187.883 €
GIP Haute-Marne	21%	400.000 €
TOTAL	100%	1.878.832 €

Financement GIP Haute-Marne

L'opération est éligible à l'action 22-23 « Bâtiments communaux ». Le taux plafond de 25% et une délégation du comité exécutif à 200.000 €.

Il est proposé d'accorder à la commune de Chevillon, une aide de 21%, dans la limite de 400.000 € pour la démolition et construction d'un pôle socio-culturel dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.878.832 € HT.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (200.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE**

d'accorder à la commune de Chevillon, une aide de 21%, dans la limite de 400.000 € pour la démolition et construction d'un pôle socio-culturel dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.878.832 € HT.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif pour l'action 22-23 « Bâtiments communaux » (200.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 12 JUL. 2022 LE PRESIDENT 
Le Commissaire du Gouvernement	

18 JUL. 2022

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUN 2022	N°22-14
OBJET : Dossiers touristiques présentés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le Groupement est sollicité financièrement dans le cadre du programme d'activité 2022 - action 22-22 "équipements touristiques départementaux", pour les projets suivants figurant dans le schéma d'aménagement et de développement du pays de Langres qui liste les opérations à conduire jusqu'en 2024 en matière de développement touristique :

Extension du kiosque de la plage de la Liez

Le site de la Liez est le plus attractif des quatre lacs au niveau de la fréquentation touristique. La venue de deux nouvelles activités sur le site (restauration et Lake-Park) conforte et développe cette dynamique. La plage et les espaces publics commerciaux sont de plus en plus plébiscités.

La plage de la Liez est équipée d'un kiosque qui comprend actuellement les locaux du surveillant de baignade (poste de secours) et une partie restauration rapide, bar et glaces.

Au regard de la fréquentation de la plage et afin de répondre à une demande en augmentation, le PETR du Pays de Langres prévoit :

- l'extension du kiosque avec la création de locaux fonctionnels et adaptés à la restauration au rez-de-chaussée,
- et la création d'un étage notamment pour un logement de fonction nécessaire à la gestion et à la surveillance du restaurant et du Lake Park (structure gonflable de jeux sur le lac).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
Etat (DETR)	592 000 €	177 600 €	30%	Demandé
Conseil départemental		177 600 €	30%	Demandé
GIP Haute-Marne		118 400 €	20%	
PETR du Pays de Langres		118 400 €	20%	
total		592 000 €	100%	

Réaménagement du tour du lac de la Vingeanne

Le tour du lac de la Vingeanne est très utilisé par de nombreux promeneurs, à la fois à pied, à vélo et à cheval pour certaines sections. Il est un élément important dans l'environnement de loisirs de la Résidence de la Vingeanne et du camping municipal de Villegusien.

Au regard des flux et des usages multiples, il s'avère impératif de sécuriser certaines portions des chemins, notamment des aplombs, ainsi que les sections inondables et/ou trop étroites pour les croisements. Par ailleurs, il convient de contrôler la progression des boisements.

Le projet consiste :

- à abattre les arbres qui présentent des menaces pour la sécurité des usagers,
- à traiter les surplombs des chemins en éliminant les couverts arborés trop denses,
- à élargir quelques sections de chemin trop étroites et à reprendre la structure du chemin dans les zones dégradées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
Etat (DETR)	48 640 €	14 592 €	30%	Demandé
Conseil départemental		14 592 €	30%	Demandé
GIP Haute-Marne		9 728 €	20%	
PETR du Pays de Langres		9 728 €	20%	
total		48 640 €	100%	

Aménagement du tour du lac de Charmes – Phase 5

Le lac de Charmes comprend trois bassins et une réserve. Un sentier piéton est en cours d'aménagement depuis plusieurs années pour faire le tour des deux bassins avals.

La présente demande de subvention concerne la cinquième et dernière phase, d'une longueur de 2.350 ml, qui permettra de terminer la boucle du bassin central. Le sentier sera aménagé selon les mêmes caractéristiques que celui déjà réalisé, sur une largeur de 2,50 m au plus proche du lac.

Une passerelle métallique d'une longueur de 300 ml sera construite au niveau du lac, en encorbellement sur une structure existante en pierres, pour traverser le lac le long de la route départementale en toute sécurité.

Cette cinquième phase s'inscrira dans un cheminement d'une longueur totale de 8,5 km.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
Etat (DETR)	367 600 €	110 280 €	30%	Demandé
Conseil départemental		110 280 €	30%	Demandé
GIP Haute-Marne		73 520 €	20%	
PETR du Pays de Langres		73 520 €	20%	
total		367 600 €	100%	

Aménagement de la source de l'Aube

Ce projet vient finaliser le sentier d'interprétation de la source de l'Aube d'une longueur totale de 3,7 km.

Afin de rendre le site accessible au plus grand nombre, la rénovation de la retenue d'eau du bassin de la source de l'Aube est nécessaire et un passage piéton sécurisé permettant de franchir l'Aube doit être aménagé.

Le projet comprend également l'aménagement d'un chemin d'une longueur de 520 ml pour passer d'un sentier aller-retour à une boucle.

Par ailleurs, il sera procédé à un défrichage, à un démoussage et à la sécurisation du site du Four à Chaux qui se trouve au-dessus de la source de l'Aube.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
Etat (DETR)	57 000 €	17 100 €	30%	Demandé
Conseil départemental		17 100 €	30%	Demandé
GIP Haute-Marne		11 400 €	20%	
PETR du Pays de Langres		11 400 €	20%	
total		57 000 €	100%	

Aménagement du bassin de baignade de la Juchère

Le dernier aménagement du bassin de la Juchère à Villars-Santenoge, dans le périmètre du Parc national, date des années 1980, et il s'avère nécessaire de réaménager le site pour l'accueil du public.

Il est prévu :

- la reprise du système d'alimentation en eau du bassin avec une prise d'eau directe depuis la rivière, pour assurer une meilleure qualité de l'eau de baignade,
- la mise en place d'un contrôle de débit pour assurer le suivi journalier du renouvellement de l'eau du bassin,
- la réfection des berges en béton,
- le remplacement du sable du fond du bassin,
- la rénovation de la vidange,
- la mise en place d'une douche,
- le remplacement des jeux devenus obsolètes et l'installation de nouveaux modules.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
Etat (DETR)	115 000 €	34 500 €	30%	Demandé
Conseil départemental		34 500 €	30%	Demandé
GIP Haute-Marne		23 000 €	20%	
PETR du Pays de Langres		23 000 €	20%	
total		115 000 €	100%	

Mise en tourisme des marais de Chézeaux - Phase 2

Le marais de Chézeaux est un site naturel remarquable du pays de Langres, dont la particularité en fait un lieu prisé des visiteurs depuis une dizaine d'années.

Sa mise en tourisme doit être raisonnée. L'objectif est dorénavant de contenir le public sur un cheminement de qualité, permettant une découverte confortable et sécurisante du site, mais aussi de diriger le visiteur pour éviter toute divagation sur ce site qui abrite une flore protégée et qui reste un milieu fragile.

La mise en place d'un caillebotis de 170 mètres de long (en complément des 120 premiers mètres réalisés en 2020), de 120 cm de large, permet de canaliser le public et d'organiser la visite du site sur une boucle qui évite les allers-retours et les croisements des visiteurs.

Cette mise en tourisme sera complétée par une phase d'interprétation du patrimoine en remplacement de celle existante.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
Etat (DETR)	31 257 €	9377 €	30%	Demandé
Conseil départemental		9377 €	30%	Demandé
GIP Haute-Marne		6251 €	20%	
PETR du Pays de Langres		6252 €	20%	
total		31 257 €	100%	

Pour ces différents dossiers, le Groupement est sollicité financièrement dans le cadre du programme d'activité 2022 - action 22-22 "équipements touristiques départementaux".

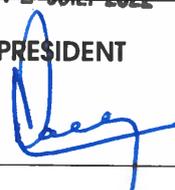
Le conseil d'administration est donc appelé à se prononcer sur l'attribution de ces subventions, en faveur du PETR du Pays de Langres.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE**

- de se prononcer favorablement, au titre de l'action 22-22 "équipements touristiques départementaux" du programme d'activité 2022, sur l'attribution des subventions suivantes en faveur du PETR du Pays de Langres :

Projet	Montant éligible HT GIP	Subvention GIP	Taux d'aide
Extension du kiosque de la plage de la Liez	592 000 €	118 400 €	20 %
Réaménagement du tour du lac de la Vingeanne	48 640 €	9 728 €	20 %
Aménagement du tour du lac de Charmes - Phase 5	367 600 €	73 520 €	20 %
Aménagement de la Source de l'Aube	57 000 €	11 400 €	20 %
Aménagement du bassin de baignade de la Juchère	115 000 €	23 000 €	20 %
Mise en tourisme des marais de Chézeaux	31 257 €	6 251 €	20 %
TOTAL	1 211 497 €	242 299 €	20 %

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE		12 JUL. 2022
Le Commissaire du Gouvernement	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le
		LE PRESIDENT 

18 JUL. 2022

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU JEUDI 30 JUNI 2022	N°22-15
OBJET : Haute-Marne Fonds Propres SAS – Ajustement des modalités de remboursement des avances en compte courant du GIP Haute-Marne	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

L'assemblée générale du 26 février 2009 a décidé de la création de la société Haute-Marne Fonds Propres (HMFP) avec l'IRPAC. L'IRPAC détenant 51% des parts sociales et le GIP Haute-Marne 49% pour un capital social de 100.000 €. L'assemblée a confié au conseil d'administration le suivi et la mise en place de cette société.

La société Haute-Marne Fonds Propres a eu pour activité le soutien des entreprises du territoire par des outils de capital investissement permettant de renforcer les fonds propres : augmentations de capital, obligations convertibles en actions ou prêts participatifs.

Outre le capital social, HMFP a reçu un soutien financier du GIP Haute-Marne via des avances en comptes courants pour la phase de lancement et pour le financement des lignes de participation.

Le conseil d'administration du groupement du 27 décembre 2009 a acté un compte courant pour la phase de lancement de 335.000 € et un compte courant bloqué de 1.500.000 € pour le financement des participations. Ces deux avances ont été intégralement débloquées lors des premières années d'activité de 2011 à 2013.

Le conseil d'administration du 03 décembre 2012 a acté un second compte courant bloqué d'un montant de 1.500.000 €. Ce second compte courant a été débloqué à hauteur de 475.000 € en 2018.

De 2011 à 2021, six sociétés haut-marnaises ont été accompagnées parfois en plusieurs étapes. Deux sociétés ont rencontré des difficultés majeures qui ont conduit à leur liquidation (Pâtes de Reims et Le Pélican). Deux autres participations ont été cédées (HDI-Hachette et Driout et UFM Permec). Enfin, deux participations sont encore en portefeuille (Gillet Group et PPMA-Chesneau).

La gestion de HMFP est confiée à la société UI Investissement. Un audit réalisé à la demande du GIP Haute-Marne par CELIANCE avait validé la qualité de la gestion par UI Investissement.

Globalement, la situation financière de HMFP s'est progressivement dégradée, la valorisation des cessions ne permettant pas de recouvrer les sommes qui avaient été engagées. La crise sanitaire et ses conséquences économiques ont fortement pesé sur la valeur du portefeuille (les deux participations concernent des sociétés dont l'une est très dépendante du secteur automobile et la seconde du secteur aéronautique).

Compte tenu des niveaux de risques, l'assemblée générale du GIP Haute-Marne a validé une provision correspondant au montant total des créances du groupement sur HMFP, soit 2.310.000 €.

Le montant de cet engagement du GIP via HMFP sur la période 2011-2022 doit être mis en perspective avec l'activité globale du GIP au profit des entreprises sur la même période. Il représente 2,6% de l'ensemble des financements de toutes natures accordés aux entreprises (89,6 M€ de subventions, prêts et interventions en fonds propres).

L'exercice 2021 de HMFP s'est clôturé avec un résultat net positif de 197.763 € en raison de reprises sur provision. Le montant des capitaux propres est négatif à hauteur de - 1.572.009 € au 31 décembre 2021.

La valeur estimée du portefeuille FMV au 30 juin 2022 serait, sous réserve de la validation en cours par les commissaires aux comptes, de 548.331 €.

UI Investissement recommande une gestion extinctive du portefeuille à l'horizon de 3 ou 4 ans sans nouveaux investissements. Dans ce cadre, UI Investissement propose à HMFP un mandat de gestion avec des fees réduits de 25 à 7,5 K€ par semestre et une incentive fixée à 15% de la plus-value sur la cession des deux participations.

Parallèlement, il est proposé que le GIP Haute-Marne modifie les conditions de remboursement des trois avances en comptes courants afin de pérenniser HMFP pour la durée de cette gestion extinctive du portefeuille.

A noter que la trésorerie de HMFP s'élevait à 239.597 € au 31 décembre 2021 et qu'elle devrait s'élever à environ 180.000 € au 30 juin 2022.

Un avenant aux conventions de comptes courant sera proposé pour reporter le remboursement des créances du GIP sur HMFP au terme de la réalisation des deux participations du portefeuille (PPMA-Chesneau et Gillet Group).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE**

- de prendre acte de la décision de l'assemblée générale de Haute-Marne Fonds Propres sur la proposition de IU Gestion, d'engager une gestion extinctive du portefeuille à l'horizon de 3 ou 4 ans sans nouveaux investissements ;
- de modifier les conditions de remboursement des trois avances en comptes courants afin de pérenniser HMFP pour la durée de cette gestion extinctive du portefeuille ;
- et de rédiger un avenant aux conventions de comptes courant pour reporter le remboursement des créances du GIP sur HMFP au terme de la réalisation des deux participations du portefeuille (PPMA-Chesneau et Gillet Group).

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 12 JUL. 2022 LE PRESIDENT 
Le Commissaire du Gouvernement	

18 JUL. 2022